

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 mai 2025

LEVER LES CONTRAINTES À L'EXERCICE DU MÉTIER D'AGRICULTEUR - (N° 1437)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N° 715

présenté par

M. Fabrice Brun, M. Portier, Mme Dezarnaud et M. Rolland

ARTICLE 6 TER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer la disposition qui prévoit que l'Etat ne peut mettre en cause de façon dénigrante ou injustifiée les agents de police de l'environnement.

L'OFB est sous tutelle des Ministères chargé de l'Ecologie et de l'Agriculture. De fait, cette disposition n'a pas lieu d'être.

Cet amendement a été co-construit avec la FNSEA.